



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/1002
26 avril 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-cinquième session
Point 86 de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS
DE CATASTROPHE

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 45/257 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies a lancé un appel aux Etats Membres, aux institutions financières internationales, aux institutions spécialisées et aux organismes et programmes des Nations Unies pour qu'ils fournissent d'urgence l'aide généreuse dont Haïti a besoin en cette période cruciale de son histoire.
2. L'Assemblée générale m'a également prié de consulter le plus rapidement possible le Gouvernement haïtien au sujet des mesures qu'il convient de prendre pour lancer un programme d'urgence en Haïti et de l'informer des résultats de ces consultations.
3. J'ai donc désigné M. Paul-Marc Henry comme Chef de mission pour préparer ce programme d'urgence. A ce titre, il a rendu une première visite en Haïti du 21 au 29 janvier 1991. Cette visite a confirmé que le nouveau Président voulait promouvoir le bien-être des couches sociales les plus démunies de son pays, c'est-à-dire la population rurale, qui reste fortement majoritaire malgré l'exode vers les quelques agglomérations urbaines et les pays étrangers. La seconde et principale visite de la mission a eu lieu en mars 1991, alors que le nouveau gouvernement était en place depuis quelques semaines et que les ministres abordaient des tâches nouvelles pour eux.
4. Le Gouvernement haïtien a désigné comme Chargé de liaison, sous l'autorité du Service de la présidence et du Ministre du plan, M. Hermogène Durand, qui a participé à toutes les entrevues et réunions de travail organisées par le Service de la présidence et le Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Mme Carroll Long.
5. Ces consultations ont eu lieu, du côté haïtien, avec les ministres des différents départements ministériels intéressés, avec des experts et responsables des différents programmes en cours d'exécution et de préparation

517

sous l'égide du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les représentants responsables de programmes bilatéraux en cours d'exécution et de préparation en Haïti.

6. Dès le début de ces consultations, le représentant du Gouvernement haïtien a remis au Chef de mission un document préliminaire contenant une liste de projets qui pourraient être inclus dans une enveloppe globale d'actions d'urgence faisant appel à un financement international sans préjuger des agences d'exécution. Cette liste de projets, qui reste provisoire et ouverte en ce sens que de nouveaux projets pourraient y être ajoutés et d'autres modifiés à la suite de consultations techniques ultérieures, a pour but d'illustrer des concepts fondamentaux ainsi que les procédures d'exécution suggérées qui formeront la base d'un programme d'urgence.

7. Le concept même d'urgence doit être entendu comme s'appliquant à la satisfaction rapide de besoins essentiels tels qu'ils ont été exprimés par les entités locales concernées.

8. En effet, conformément aux orientations fondamentales de la politique de développement définie par le Président dans son programme au moment de son investiture, il s'agit de donner corps à une politique de décentralisation (impliquant une certaine déconcentration administrative), qui mobiliserait les institutions et groupements locaux dans leur propre volonté de développement, et utiliserait au maximum les réserves de main-d'oeuvre disponibles au service des collectivités locales qui seraient responsables, en dernière analyse, de la gestion financière et opérationnelle des projets concernés.

9. Outre cette liste, les documents préliminaires qui ont été présentés esquissent ce qui pourrait représenter une structure de contrôle légère et efficace dans le respect des responsabilités exercées à l'échelon local.

10. Il ressort de l'examen préliminaire de ce premier document, effectué avec l'assistance des experts compétents engagés dans la mise en oeuvre des différents projets du programme existant du PNUD, que les caractéristiques principales du programme proposé paraissent être les suivantes :

a) Il s'agit d'un programme d'urgence dont la réalisation doit donc être aussi rapide que possible techniquement et dont le calendrier doit s'inscrire dans la période de transition que s'est fixée le Gouvernement pour la préparation et l'approbation du nouveau budget de l'exercice 1991-1992. Concrètement, compte tenu de l'examen prévu du programme général économique et financier du Gouvernement haïtien qui doit être présenté à la session prochaine du Groupe consultatif organisée par la Banque mondiale en juin 1991, il conviendrait de lancer ce programme d'urgence dès qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale, c'est-à-dire dès le mois de mai.

b) Ce programme d'urgence ne doit pas être susceptible d'entraîner des frais récurrents pour le Gouvernement ni d'entraver le fonctionnement normal de l'administration dans ses rapports avec la population et dans ses efforts actuels de restructuration. Les projets envisagés doivent avoir un impact

visible dans leur domaine propre et faciliter, à court et à à moyen terme, la mise en oeuvre des programmes réguliers du Gouvernement déjà approuvés dans le cadre bilatéral et multilatéral.

c) En fonction de ces critères et des projets proposés, le programme envisagé concerne essentiellement trois domaines : le premier est celui des communications et, en particulier, des routes d'intérêt local permettant le désenclavement de certaines régions et ceci avant la prochaine saison des pluies. Le second est celui de l'alimentation en eau, sous forme d'amélioration, d'entretien et de création de nouvelles ressources. Le troisième est celui de l'éducation, sous forme de remise en état de locaux existants et de constructions nouvelles. Pour résumer, il s'agit de 700 kilomètres de routes, de l'alimentation en eau de 60 localités et de la réhabilitation d'un nombre indéterminé de locaux scolaires et de bâtiments professionnels. La durée moyenne des projets est de trois mois et leur coût moyen de 100 000 dollars des Etats-Unis environ. Il est escompté que trois millions/jour d'emploi seraient ainsi créés dans le cadre de la mise en oeuvre du programme.

11. Ce programme relativement modeste sur le plan du financement global implique que le Gouvernement procède à l'adaptation fonctionnelle des services techniques et administratifs. Il devra lui-même s'engager dans une politique à moyen et à long terme de réorganisation de l'ensemble des départements ministériels responsables du développement économique et social, y compris celui de l'éducation, dont la réforme est en préparation.

12. Dans l'immédiat, le programme permettrait d'apporter à la population la preuve tangible que le Gouvernement comme la communauté internationale, à commencer par les Nations Unies, sont fermement engagés dans la démocratisation du processus de développement, dont la finalité réside dans l'élevation du niveau de vie du peuple grâce à la pleine participation de ce dernier aux décisions le concernant.

13. Dans l'esprit même de la résolution déjà citée de l'Assemblée générale, il s'agit donc bien d'accorder une assistance technique et économique à Haïti pour l'aider à surmonter ses graves problèmes économiques et sociaux.

14. Pour ma part, je ne peux que confirmer le diagnostic formulé, notamment, par l'ensemble des institutions concernées ainsi que par les pays qui contribuent de manière substantielle aux programmes de développement d'Haïti, à savoir que non seulement la situation est urgente mais qu'elle paraît être en voie d'aggravation par le jeu de facteurs économiques et sociaux qu'Haïti n'est pas en mesure de maîtriser et encore moins de conjurer par ses propres moyens.

15. Dans le secteur rural comme dans le secteur urbain, un seuil critique a été atteint. Quelques exemples concrets permettront d'illustrer la dégradation de l'économie d'Haïti, où le PNB par habitant n'a cessé de régresser depuis 1980 et où près des trois quarts des enfants souffrent de malnutrition.

16. Au cours de son séjour dans le pays, la mission a pu constater, notamment, que la grande route nationale elle-même avait des tronçons à peine praticables au nord et au sud de la ville des Gonaïves. Elle a également relevé l'existence de nombreuses fuites d'eau dans la ville de Port-au-Prince, des fuites qui, selon certains, existent depuis des mois et, dans un cas, depuis deux ans. Pourtant, la basse pression de l'eau prive des sections entières de la population d'eau courante. C'est ainsi, par exemple, que l'hôpital universitaire de Port-au-Prince, le seul hôpital public qui subsiste dans cette ville de plus de 1,5 million d'habitants après l'incendie récent d'un autre grand hôpital, n'a toujours pas l'eau courante. De grands travaux publics d'assainissement sont en cours dans un quartier de la ville mais ils ne suffiront pas à améliorer les conditions effroyables prévalant dans les bidonvilles.

17. Par ailleurs, la mission a ressenti les effets du manque d'électricité au cours de sa visite à Jacmel, au sud du pays : la ville était privée de courant depuis deux jours, la centrale électrique manquant de carburant. Les responsables locaux ne pouvaient s'en procurer, ayant trouvé les caisses de la ville vides quand ils ont pris leurs fonctions. C'était la première fois que cette ville, la première du pays à avoir été électrifiée il y a des dizaines d'années, se trouvait dans cette situation. Une situation quasi-similaire régnait à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien, où l'électricité de la ville était assurée quelques heures par jour seulement et où l'achat d'un générateur, d'un coût trop élevé pour la vaste majorité de la population et des entreprises, peut seul permettre une vie quotidienne normale.

18. Dans le domaine de l'éducation, la mission a pu se rendre compte du manque d'établissements scolaires et de l'extrême vétusté des locaux existants. La moitié des enfants d'âge scolaire ne vont pas à l'école et, parmi ceux qui peuvent s'y rendre, beaucoup n'achèvent pas leurs études primaires.

19. En ce qui concerne l'agriculture, Haïti ne dispose pas des semences nécessaires pour la prochaine saison car les grains ont été mangés. Les paysans manquent souvent des outils les plus essentiels (hachettes et pioches, par exemple). Ils ne parviennent plus à nourrir leur bétail et les maladies endémiques du charbon et de la rage risquent de s'étendre.

20. On pourrait multiplier les exemples. Comme le Ministre du plan l'a justement observé, même si Haïti n'a pas connu de guerre et n'a pas été dévasté par un cyclone comme certains de ses voisins, le pays connaît le même type de désastre, puisqu'il est dépourvu des services publics essentiels et doit faire face à la reconstruction de la société tout entière. Dans l'immédiat, Haïti ne demande pas des milliards de dollars mais quelques dizaines de millions qui permettraient d'entreprendre certaines actions en attendant que les démarches classiques avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux puissent donner un nouvel élan à l'économie du pays.

21. Des mesures d'urgence sont donc requises dans le cadre de la solidarité internationale pour inverser les tendances observées actuellement qui

contribuent à l'appauvrissement accéléré de la majorité de la population, dont la seule soupape de sûreté au moins apparente réside dans l'émigration des campagnes vers la capitale et de la partie active et entreprenante de la population du pays vers l'extérieur. L'appel que l'Assemblée générale pourrait lancer s'adresserait non seulement aux Etats Membres déjà engagés activement dans l'assistance technique et financière à Haïti mais aussi à d'autres gouvernements, ainsi qu'aux organisations publiques et privées gouvernementales et non gouvernementales qui seraient susceptibles de participer directement, sous forme de contribution financière ou technique, à l'exécution des projets retenus.

22. Les autorités gouvernementales, qui sont en train de préparer un plan à moyen terme d'une durée de cinq années, entendent poursuivre la mise au point de ce programme, qui couvre tous les domaines de compétence des différents départements ministériels. Il est prévu que des propositions d'ensemble, arrêtées après consultation des organisations internationales et des gouvernements ayant déclaré leur intention d'assister le Gouvernement haïtien dans son oeuvre de reconstruction et de développement, seront présentées à Paris, au mois de juin, à la prochaine réunion du Groupe consultatif organisée par la Banque mondiale. Il va de soi que le lancement du programme d'urgence envisagé ne doit en aucune façon remettre en cause le calendrier prévu. Rappelons qu'il a pour but d'apporter aux collectivités locales la manifestation tangible de la volonté du Gouvernement de ne pas retarder le démarrage rapide d'actions spécifiques qui s'inscriront tout naturellement dans les programmes d'actions à moyen et à long terme visant à satisfaire les besoins urgents des populations.

23. Après avoir fourni au peuple haïtien l'assistance électorale qu'il avait sollicitée, les Nations Unies doivent répondre à son appel et l'aider à poursuivre, dans le domaine social et économique, l'oeuvre de démocratisation si heureusement engagée avec la tenue, dans le calme, d'élections libres et honnêtes.
